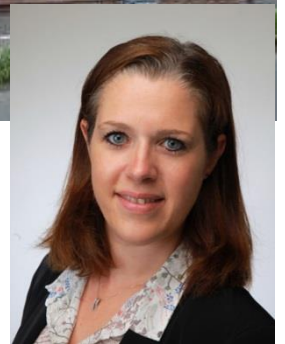


Bonjour à toutes et tous

Vous avez noté en rouge dans vos agendas la rencontre du **lundi 6 novembre 2017 à 17h00**.

Nous nous retrouverons dans les locaux de **Fidal** Direction Régionale Grand Est 3, **place du Capitaine Dreyfus COLMAR** où notre collègue Laurence CUILIER nous accueillera, avec ses collaborateurs, pour démarrer à **17h00**.



Notre programme pour la soirée :

- Dans la première partie de la soirée, ouverte à tous, **Laurence CUILIER** nous présentera « **L'immobilier dans le cadre de la cession et l'acquisition d'une entreprise** ».

En cas de cession, l'objectif pour le cédant est de rendre l'entreprise la plus attractive possible pour le futur repreneur qui lui, de son côté, doit obtenir les financements adéquats pour son projet de reprise. Or, l'immeuble dans la société d'exploitation gonfle généralement le bilan et renchérit ainsi le coût d'acquisition sans intéresser forcément le repreneur. Pour le cédant, isoler l'immobilier peut lui permettre de se constituer un patrimoine foncier. Toutes ces questions doivent largement être anticipées par rapport au projet de cession / acquisition.

Ce sera l'occasion de refaire le point sur ces aspects et leurs implications juridiques et fiscales (propriétaire vs. locataire, séparation de l'immobilier de l'exploitation, constitution d'une SCI pour ce faire...).

Laurence Cuillier est avocate conseil en droit des sociétés depuis 12 ans et exerce au sein du cabinet Fidal à Colmar. Trilingue (français, anglais, allemand), elle accompagne des entreprises, aussi bien françaises qu'étrangères, dans toutes leurs problématiques juridiques aux différents stades de leurs développements (création de société, implantation de sociétés étrangères en France, opérations de restructuration : fusion, scission, apport, cession). Elle dispose d'une expérience particulière en matière de cession-acquisition (réalisation des audits préalables, négociation de la documentation contractuelle : lettre d'intention, acte de cession d'actions, clauses de garantie d'actif et de passif).

- Pause échange autour d'un verre.
- Dans la seconde partie de la réunion réservée aux membres, permettra d'échanger de manière plus approfondie de vos projets et/ou attentes.

Et bien sûr dans la bonne humeur et la convivialité !!

Pour une bonne organisation (de la rencontre mensuelle), nous vous remercions de bien vouloir **confirmer ou infirmer** votre présence, [par retour de mail](mailto:contact@arca.alsace) à contact@arca.alsace.

Au plaisir de vous voir ou vous revoir,

Nous vous rappelons que notre association est la vôtre et celle de tous les Cédants, Repreneurs et partenaires qui souhaiteraient nous rejoindre.

Nos partenaires



Pour mémoire, les rencontres suivantes sont programmées :

- Lundi 4 décembre 2017 avec Soumaya SFEIR « La loi Copé-Zimmermann : L'impact de la diversité des genres sur le fonctionnement du Conseil d'administration dans les entreprises familiales » à Strasbourg le lieu vous sera communiqué ultérieurement.
- Lundi 8 janvier 2018 avec Anne-Yvonne DIEBOLD « Lettre d'intention et Garantie d'Actif - Passif. » ou "principaux points juridiques à ne pas négliger dans la cession et reprise d'entreprise" à Mulhouse le lieu vous sera communiqué ultérieurement.
- Puis tous les premiers lundis du mois à 17h00

L'équipe de l'ARCA reste à votre écoute.

Nos partenaires

